



Procédure d'examen du budget 2019

***Dès le 4 décembre 2018, 14h00, sur la base de
l'exposé des motifs et projets de budgets (99) –
point 9 de l'ordre du jour***

1. Discussion générale d'entrée en matière sur le budget 2019 et vote général d'entrée en matière

- a) Rapporteur de majorité de la Commission des finances
- b) Rapporteur de minorité 1, puis rapporteur de minorité 2
- c) Représentant-e-s des groupes politiques selon leur importance numérique décroissante
- d) Député-e-s qui en font la demande
- e) Présidente du Conseil d'Etat, puis Conseiller d'Etat en charge des finances

2. 1^{er} débat sur les projets de loi compris dans l'exposé des motifs et projets de budgets (99) avec vote d'entrée en matière sur chaque loi

- A. Projet de loi modifiant la loi du 8 avril 2014 sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) - Transfert des fonds du Musée cantonal des Beaux-Arts à la Fondation du Musée cantonal des Beaux-Arts
- B. Projet de loi modifiant la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM)
- C. Projet de loi modifiant la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LPRoMin)
- D. Projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES)
- E. Projet de loi modifiant la loi d'application du 23 septembre 2008 de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam) et modifiant la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) et modifiant la loi du 26 mai 1965 sur l'organisation de la Caisse de compensation (LOCC)
- F. Projet de loi modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP)
- G. Projet de loi modifiant la loi du 10 février 2004 sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)
- H. Projet de loi modifiant le code du 12 janvier 2010 de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) et modifiant la loi du 19 mai 2009 d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LVCPP)

- I. Projet de loi modifiant la loi du 24 avril 2012 sur le financement résiduel des soins de longue durée en EMS (LFR-EMS)
- J. Projet de loi modifiant la loi du 13 novembre 2007 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LVPC)
- K. Projet de loi modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS)
- L. Projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- M. Projet de loi modifiant la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICom) en matière de répartition intercommunale
- N. Projet de loi modifiant la loi du 6 décembre 1967 sur la rémunération et les pensions des membres du Conseil d'Etat (Lr-CE)
- O. Projet de loi sur l'impôt 2020 et projet de loi sur l'impôt 2021 et projet de loi sur l'impôt 2022 et projet de loi sur l'impôt 2023
- P. Projet de loi modifiant la loi du 6 octobre 2009 sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD)

3. 1^{er} débat sur les projets de décret compris dans l'exposé des motifs et projets de budgets (99) avec vote d'entrée en matière sur chaque décret

- A. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2019, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)
- B. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2019, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- C. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2019, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPFES
- D. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2019, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LAIH
- E. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2019, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des institutions socio-éducatives afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPRoMin

- F. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2019, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus afin de financer leurs investissements dans le cadre de la LPS
- G. Projet de décret modifiant le décret soumettant temporairement aux dispositions sur les entreprises agricoles au sens de l'article 7 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (LDFR) les entreprises agricoles qui remplissent les conditions prévues par l'article 5, lettre a) LDFR
- H. Projet de décret modifiant le décret du 18 juin 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et fixant le montant annuel disponible pour la prise en charge du coût de la rente-pont AVS
- I. Projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à verser un montant de CHF 50 mios aux communes en 2019 afin de compenser les effets sur les communes de l'anticipation par le Canton de Vaud de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III vaudoise) par rapport au projet fédéral

4. 1^{er} débat sur le budget d'investissement pour l'année 2019 (brochure verte, pp. 205 et ss.) et plan 2020-2023

- a) Discussion générale
- b) Discussion département par département
- c) Vote général, avec possibilité d'augmenter ou de diminuer par amendement le montant global du budget d'investissement pour l'année 2019

5. 1^{er} débat sur le budget des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2019, comprenant une discussion département par département et service par service. Les « services publiés » (SP) sont traités comme des articles et les « rubriques budgétaires » comme des alinéas, avec possibilité d'augmenter ou de diminuer par amendement toute rubrique budgétaire

Ordre des départements : DTE, DFJC, DIS, DSAS, DEIS, DIRH, DFIRE, OJV, SGC

- a) Membres de la sous-commission en charge du département concerné, s'ils en font la demande
- b) Député-e-s qui en font la demande
- c) Chef-fe du département concerné, s'il/elle en fait la demande

6. 2^e débat (voire 3^e débat) sur les projets de loi et de décret, sur le budget d'investissement, ainsi que sur le budget de fonctionnement précités sous chiffres 2 à 5, avec vote final sur chaque loi, chaque décret et sur le budget d'investissement

NB : le Président se réserve la possibilité de traiter certains rapports et certaines réponses figurant sous point 8 ci-dessous au fur et à mesure des votes finaux sur les lois et les décrets, en fonction de la proximité thématique des objets.

7. Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2017-2022 et Rapport du Conseil d'Etat sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement (prendre acte)

8. Rapports et réponses du Conseil d'Etat suite à des interventions parlementaires

- A. Rapport sur le postulat Daniel Develey et consorts – Recapitalisation de la CPEV ; pour les assurés et les contribuables, versons sans attendre le solde des CHF 1.44 milliards ! (18_POS_031)
- B. Rapport sur la motion (transformée en postulat) François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Réduisons la pression fiscale pesant sur la classe moyenne maintenant ! (18_POS_077)
- C. Rapport sur la motion Philippe Jobin et consorts au nom du groupe UDC – Augmenter le pouvoir d'achat des contribuables vaudois par une baisse d'impôts de 3 points (18_MOT_061)
- D. Rapport sur la motion (transformée en postulat) Grégory Devaud et consorts au nom du groupe PLR – Domiciliation fiscale de Conseillers d'Etat ! (18_POS_079)
- E. Rapport sur le postulat Marc Vuilleumier et consorts – Pour que le passage du RI à la rente-pont soit harmonieux fiscalement (18_POS_033)
- F. Rapport sur le postulat Nicolas Suter et consorts – Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) pour que la situation familiale déterminante ne vienne pas accabler inutilement les familles vivant le deuil d'un enfant mineur (18_POS_052)
- G. Rapport sur la motion Michaël Buffat au nom de la COFIN – RIE III : mesures complémentaires demandées (15_MOT_072)
- H. Rapport sur la motion Claudine Wyssa et consorts concernant la compensation des pertes fiscales sur les impôts sur les personnes morales pour les communes en 2017-2018 (15_MOT_074)
- I. Rapport sur la motion Maurice Mischler et consorts – Compensation équitable et supportable pour les communes vaudoises en attendant PF17 (18_MOT_019)
- J. Rapport sur le postulat Pierre-André Romanens et consorts – Pour une RIE III supportable par tous (18_POS_065)

- K. Rapport sur le postulat Didier Lohri et consorts – Réseaux de santé, le Grand Conseil se doit de clarifier la situation pour l'avenir de tous nos concitoyens, clients potentiels aux soins à domicile (17_POS_019)
- L. Réponse à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Comment fonctionne la LICom ? (18_INT_121)
- M. Réponse à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche – Les contribuables vaudois sont-ils tous égaux devant l'impôt ? (18_INT_129)
- N. Réponse à l'interpellation Valérie Induni et consorts – Retards dans les taxations fiscales, quels risques et quels moyens engager pour les éviter ! (18_INT_131)
- O. Réponse à l'interpellation Vincent Keller – Frais de garde : comment alléger la part à charge des parents vaudois ? (18_INT_187)
- P. Réponse à l'interpellation Guy-Philippe Bolay – Quelle est l'opportunité (et la légalité) de la décision prise en catimini par le Conseil d'Etat d'augmenter les impôts des propriétaires privés de logements locatifs ? (18_INT_215)
- Q. Réponse à l'interpellation Christine Chevalley – Quelle réponse à la motion « Compensation des pertes fiscales sur les impôts sur les personnes morales pour les communes en 2017-2018 ? » (Motion Wyssa) (18_INT_130)

9. Discussion générale finale avec vote final sur le budget de fonctionnement de l'année 2019

- a) Représentant-e-s des groupes politiques selon leur importance numérique décroissante
- b) Député-e-s qui en font la demande
- c) Présidente du Conseil d'Etat, puis Conseiller d'Etat en charge des finances